

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024

Étaient présents avec voix délibérative :

M. Gilles BLOUIN, représentant des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Hélène BRECHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Noëlle CAILLARD, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*
Mme Marie Aglaé CHEREAU, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*, **présidente du CVS**
Mme Juliette PATERNOT, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
M. Pierre RADÉ, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*
M. Pierre RAMELET, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Gilbert BULTÉ, représentant des familles, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, *résidence Les Hauts du Château*
M. Joseph JOLY, représentante des familles, *résidence Art&Loire*
M. Michel ONILLON, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
M. Dominique YOU, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Marie Christina LIVET, représentante du Conseil d'Administration
Mme Stéphanie LEQUEUX, représentante du personnel

Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers
M. Christophe TIJOU, cadre supérieur de santé
Mme Céline DUCROCQ, cadre de santé référente du CVS
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS
M. Ewenn BOISSINOT, animateur, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Fabienne BOSSEBOEUF, animatrice, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Laure GASLARD, animatrice, *résidence Landeronde*
Mme Alexandra OLIVAUD, animatrice, *résidence Art&Loire*
Mme Vanessa JARNIOU, responsable du pôle administration
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable du pôle qualité

Étaient excusés :

M. Alain LE CORRE, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Simone ANNETTE, représentante des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Marcelle DENY, représentante des familles, *résidence Landeronde*
Mme Béatrice LANGEVIN, représentante du personnel
M. Rémi BUTARD, représentant du personnel suppléant
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS
Mme Marie-Gabrielle BENOIT, représentante des bénévoles

Date de la convocation : 23 octobre 2024

Nombre de votants : 14



Ordre du jour réalisé

- Adoption des procès-verbaux des séances du 18/04/2024 et du 27/06/2024 – **Point soumis à avis**
- Renouvellement et composition du CVS
- Retour sur le déménagement des résidents de Savennières
- Questions et demandes des résidents et des proches
- Modifications du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement
- Amélioration de la qualité du service rendu :
 - *Dernières réclamations et suivi 2024*
 - *Enquêtes de satisfaction des résidents et des familles*
- Proposition de prix de journée pour 2025 – **Point soumis à avis**
- Proposition d'une plaquette d'information relative au transport adapté
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

Mme CHEREAU, présidente, ouvre la séance. Mme MORIN, directrice adjointe, remercie les membres du CVS pour leur présence.

Un tour de table est effectué :

- Suite au déménagement des résidents de Savennières, Mmes Hélène BRECHET et Juliette PATERNOT sont désormais représentantes des habitants d'Art&Loire ;
- Démission de Mme Pascale ROCUET : M. Gilbert BULTÉ devient représentant titulaire des familles de l'EHPAD de Montjean/Loire.
- Départ de M. Michel ROBIN : M. Joseph JOLY devient représentant titulaire des familles de l'EHPAD de St Georges/Loire.



I. Adoption des procès-verbaux des séances du 18 avril et du 27 juin 2024

Les procès-verbaux des séances du 18/04/2024 et du 27/06/2024 ont été transmis aux membres le 23/10/2024, avec l'ordre du jour de la séance. Ils sont adoptés à l'unanimité sans modification.

Les procès-verbaux adoptés sont transmis par mail aux référents familiaux et consultables aux accueils et sur le site Internet de l'établissement dans les jours suivants.

II. Renouvellement et composition du CVS

Élections du nouveau CVS :

Le Conseil de la Vie Social actuel a été renouvelé au 1^{er} trimestre 2022 pour un mandat de 3 ans.

Il est proposé et accepté à l'unanimité de maintenir les représentants actuels dans leur mandat jusqu'au 31/03/2025, soit pour une réunion (en février 2025) au cours de laquelle sera soumis pour adoption le rapport d'activité 2024 du CVS.

Le processus électoral sera lancé au 1^{er} trimestre 2025 pour le renouvellement de la totalité des sièges de représentants (résidents, familles/proches aidants, personnels et bénévoles) au 01/04/2025, selon le calendrier ci-après :

06/01 au 17/01/25	➡ Appels à candidature (journal, courrier et affichage).
16/02/2025	➡ Clôture des candidatures.
24/02 au 28/02	➡ Envoi du matériel de vote à tous les électeurs.
03/03 au 28/03	➡ Élections des représentants (journée unique pour les résidents).
31/03 au 04/04	➡ Diffusion des résultats.
24/04/2025	➡ Première réunion du nouveau CVS.

Composition du nouveau CVS :

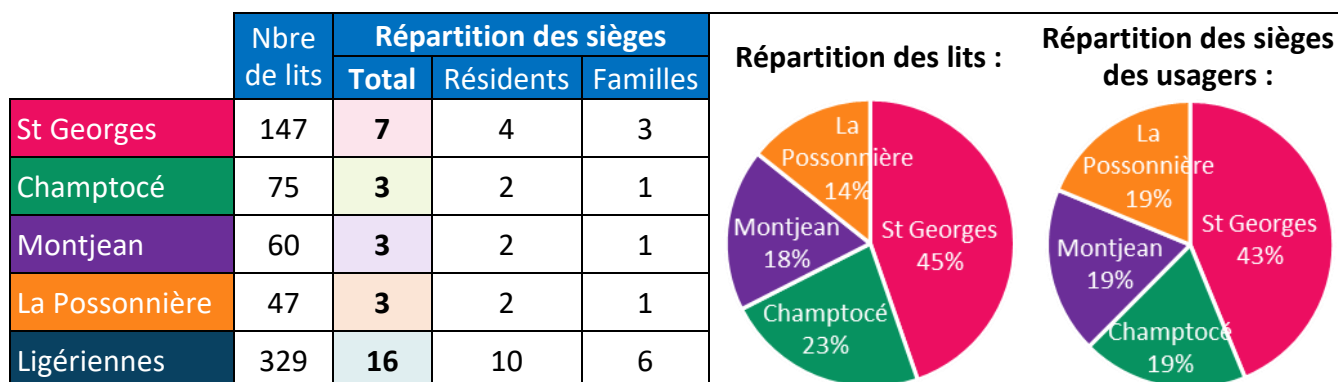
Il est proposé et accepté à l'unanimité de maintenir la composition actuelle du CVS, soit :

- 19 membres ayant voix délibératives (pouvant voter lorsqu'un avis est demandé), dont :
 - 10 représentants des résidents,
 - 6 représentants des familles, proches aidants et tuteurs,

- 2 représentants des personnels,
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire (soit 1 membre du Conseil d'Administration).
- 4 membres avec voix consultatives :
 - 1 représentant du directeur (soit la directrice adjointe en charge des relations avec les usagers),
 - 1 représentant de l'équipe médico-soignante (le cadre supérieur de santé, coordinateur des soins),
 - 1 représentant des bénévoles,
 - 1 médecin coordonnateur.
- 8 invités, assistant sans voix :
 - 1 cadre de santé référent,
 - 1 psychologue,
 - 4 animateurs (1 par site),
 - la responsable du pôle administratif,
 - la responsable du pôle qualité, qui assure le secrétariat du CVS.

Les membres avec voix délibératives représentent 61 % des membres permanents. Les représentants des usagers (résidents et familles) représentent 51 % des membres, soit plus de la moitié comme l'exige la réglementation.

La répartition actuelle des sièges des usagers respecte également la répartition des lits avec l'impératif pour chaque site d'au moins deux sièges de représentants des résidents et un siège de représentant des familles :



III. Retour sur le déménagement des résidents de Savennières

L'animatrice de la résidence *Art&Loire* et la responsable qualité ont animé une rencontre le 24/10/2024, soit 6 semaines après le déménagement.

17 résidents étaient présents, dont 7 venant du site de Savennières. Ils ont été invités à s'exprimer autour de deux questions principales :

Comment s'est passé le déménagement ?

- Bien globalement.
- Une résidente dit ne plus pouvoir aller au cimetière de Savennières. ➔ *Cette résidente y allait en voiture, accompagnée de sa famille, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.*
- Globalement les 7 résidents se sentent bien à St Georges.
- Ambiance moins conviviale qu'à Savennières.
- Les résidents de St Georges s'habituent aux nouveaux habitants et nouveaux personnels.

Commentaires spontanés sur les équipes :

- Bien entourés par le personnel, très gentil.
- Trop de changement dans les « serveurs » en salle à manger.
- Le personnel semble tourner davantage.

Il est précisé qu'effectivement l'équipe hôtellerie (14 agents en charge de la gestion des salles à manger et du bionettoyage) a choisi de tourner sur les trois salles à manger. Les agents travaillant en soins sont sectorisés, mais compte tenu de l'absentéisme les résidents ont également rencontré des remplaçants, d'où ce sentiment.

Que pensez-vous des locaux ?

- Les résidents apprécient leur chambre, qu'ils ont pu redécorer à leur convenance.
- Les couloirs sont très longs. La plupart des résidents se perdaient au début mais cela va mieux, ils suivent les numéros des chambres et trouvent facilement la salle d'animation. ➔ *La signalétique interne va être retravaillée.*
- Les salles à manger sont « bien ».
- La salle d'animation est « bien, grande, équipée, décorée ».
- Des résidents trouvent « jolis » l'accueil et la vitrophanie.

L'animatrice et la responsable qualité précisent que les résidents présents ignoraient qu'ils peuvent faire des suggestions sur la décoration des locaux qui leurs sont dédiés.

IV. Questions et demandes des résidents

Des rencontres préparatoires avec des résidents ont été réalisées sur tous les sites en amont du CVS. Les résidents présents se sont exprimés sur diverses thématiques :

ANIMATIONS / ÉVÈNEMENTS	
Champtocé	 Les résidents sont globalement contents des animations proposées.  Certains résidents se plaignent de ne pas sortir assez.  Les résidents réclament un repas des familles pour l'année 2025 car il n'y en a pas eu cette année et cela leur manque.  Les résidents souhaitent avoir de nouveau des animations intergénérationnelles.
La Possonnière	 Animations et animatrice appréciées.  Pas de repas des familles cette année dommage car les résidents apprécient de pouvoir partager un moment convivial avec leurs proches.
Montjean	 Où en est la campagne de recrutement des bénévoles ? <i>Un appel à candidature a été fait sur les réseaux sociaux. Il a été concluant pour le site de La Possonnière, mais aucune candidature n'a été reçue pour le site de Montjean. À creuser : à St Georges, un appel a été fait lors du repas des aînés.</i>
St Georges	 Les résidents sont plutôt satisfaits des animations.  Les résidents souhaiteraient plus de sorties.  Les résidents aimeraient fêter les anniversaires chaque mois, autour d'un goûter ou autre.

Les demandes formulées par les résidents sont entendues par l'équipe d'animation.

Concernant les repas des familles :

Mme MORIN rappelle que le coût de ces repas est entièrement supporté par l'établissement puisque la participation des familles est redistribuée intégralement au budget des animateurs. Compte tenu de la situation financière encore fragile, la direction ne souhaite pas s'engager pour 2025.

Un représentant des familles de St Georges/Loire souhaite qu'une réflexion soit menée afin de trouver des solutions de financement. Après discussion, il est proposé que les animateurs travaillent ensemble sur le sujet, et en concertation avec les résidents, en explorant plusieurs pistes : déduction du coût net du repas de la subvention reversée à l'animation, temps conviviaux autres qu'un repas (galette des vœux...), recherche de mécènes...

HÉBERGEMENT – PRESTATIONS HÔTELIÈRES	
Champtocé	 Les clés des résidents ouvrent les autres logements : pas de tranquillité, tout le monde peut entrer. <i>Après échange avec la cadre de santé, il s'agit d'une situation provisoire. Trois résidents ont perdu leur clé. Ils ont emprunté des passes soignants et refusé de les restituer. L'équipe cherche une solution pour les leur reprendre.</i>
La Possonnière	 Linge de lit : draps pas toujours de bonne qualité et usés / troués, manque de taies d'oreiller, couvres lits défraîchis (la couleur est passée). <i>Les couvre-lits appartiennent à l'établissement. Mme MORIN fera budgétiser le coût de leur remplacement.</i> <i>Les draps et taies d'oreillers sont fournis par le prestataire chargé de les laver depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce prestataire a été dans l'obligation de modifier ses organisations en 2023. Depuis lors, de nombreux dysfonctionnements sont relevés (linge abîmé ou perdu, dotations non respectées...) et Mme MORIN rencontre régulièrement le prestataire. L'établissement n'ayant pas eu d'autre réponse à ses appels d'offres, il n'est pas possible de dénoncer le contrat. Mme MORIN précise que le temps de travail supplémentaire généré pour les personnels qui doivent palier aux manquements du prestataire lui est facturé.</i>  Les toilettes publiques près du salon ne sont pas toujours très propres. <i>Ces toilettes sont nettoyées quotidiennement mais visitées plusieurs fois par jour par des résidents désorientés.</i>
Montjean	 Les étiquettes du linge ne tiennent pas au lavage, perte de linge. <i>L'étiqueteuse du site a été changée mais le problème perdure. Plusieurs pistes vont être explorées, dont une prise de contact avec le fournisseur.</i>

ACCOMPAGNEMENT ET VIE EN COLLECTIVITÉ	
La Possonnière	 Les personnels sont très agréables et patients dans l'ensemble.  Manque de gentillesse entre résidents. Parfois certains lèvent la main ou tapent sur les fauteuils roulants.
Montjean	 Manque de personnel donc pas assez de temps pour les résidents. <i>Le nombre d'agents est constant, mais la charge en soins peut être plus importante. La représentante du personnel indique que la charge est globalement égale sur les quatre EHPAD, avec des variations périodiques.</i>  Visite nocturne de certains résidents difficile à gérer. <i>Ce comportement relève pour certains résidents de leur pathologie et est donc difficile à solutionner.</i>

QUESTIONS DIVERSES	
Montjean	✋ Peut-on demander ou refuser la visite des veilleuses durant la nuit, en rapport à la sécurité des résidents ? <i>La première ronde (entre 21 h 30 et 23 h) est obligatoire : elle permet de constater la présence du résident. La seconde est facultative : les veilleuses passent voir les résidents qui en ont besoin selon les évaluations de l'équipe. Les résidents ne souhaitant pas être réveillés à la seconde ronde peuvent en faire part à l'équipe.</i> <i>La thématique du respect du sommeil est un des axes qui seront retravaillés en 2025 dans le cadre de la démarche Humanitude.</i>
St Georges	✋ Peut-on changer de maison de retraite ? <i>Vous êtes tout à fait libre de changer. Pour une autre résidence des Ligériennes, demandez un rendez-vous avec la cadre de santé. Pour un autre établissement, il faut refaire une demande sur ViaTrajectoire.</i> <i>En cas de départ vers un établissement en dehors des Ligériennes, un préavis de 15 jours est demandé. Il peut être écourté par l'établissement si la chambre est réoccupée plus rapidement.</i> ✋ Comment faire pour rencontrer la directrice ? Nous ne la connaissons pas. <i>La directrice travaille à temps partagé entre les Résidences Les Ligériennes et l'hôpital de Chalonnes/Loire. Elle est représentée auprès des résidents par la directrice adjointe en charge des relations avec les usagers et les cadres de santé. Il est possible de demander un rendez-vous directement auprès du cadre de santé.</i> <i>Des représentants des familles soulignent que les résidents ont peut-être plus besoin de voir la directrice dans leurs quartiers que de s'entretenir avec elle. Le représentant des familles de Champtocé indique que des passages en dehors des heures « normales » seraient aussi souhaitables. Il est précisé que les cadres et d'autres personnels administratifs passent régulièrement dans les services.</i> ✋ À quoi sert le référent soignant ? <i>Votre référent soignant s'assure que vous avez tout ce dont vous avez besoin au quotidien, surtout si vous n'avez pas de famille tout près. Il veille aussi à ce que vos souhaits soient recueillis et échange avec les autres personnels pour tenter d'y répondre, dans les limites des possibilités de l'EHPAD. Il est un interlocuteur privilégié. Son identification et la connaissance de son rôle sont des axes de travail.</i>

RESTAURATION – À TRANSMETTRE EN COMMISSION MENUS	
Champtocé	☹ Les frites sont trop cuites. ☹ Plats moins bons le soir et quantité souvent trop juste. ✋ Les résidents aimeraient manger de la soupe de bouillon avec des vermicelles ou soupe à l'oignon, de la friture, cassoulet, choucroute ou couscous. ✋ Les résidents aimeraient pouvoir avoir des glaces au goûter aussi en hiver s'ils le souhaitent.
La Possonnière	😊 Le repas d'octobre rose était vraiment très bon, surtout le gâteau. Les décorations de table étaient jolies.
St Georges	À la question « Est-ce que vous mangez bien ? », les résidents répondent : 😊 Pas tous les jours... 😊 ... mais globalement c'est bon.

V. Questions et demandes des représentants des proches

Une réunions des représentants des familles s'est tenue le 24/10/2024. Suite à cette rencontre, trois questions ont été transmises :

- **Le règlement de fonctionnement indique à titre indicatif une fin de dîner à 19 h 15 et une amplitude pour le petit déjeuner de 7 h à 10 h. Qu'en est-il du respect du temps de jeun nocturne ?**

Dans le cadre de la démarche Humanitude, *Les Ligériennes* ont travaillé sur le respect du sommeil. Ainsi, les soignants servent le petit déjeuner au fur et à mesure des réveils des résidents, avant ou après leur toilette selon leur préférence, d'où l'amplitude horaire.

Des résidents très matinaux sont servis plus tôt par les équipes de nuit. Des collations sont proposées la nuit aux résidents éveillés.

Les résidents à risque de dénutrition font l'objet d'une vigilance accrue par l'équipe et d'un suivi par la diététicienne.

- **Pouvons-nous avoir quelques exemples d'Évènements indésirables afin de mieux comprendre de quoi il s'agit ?**

Les évènements indésirables sont les incidents qui perturbent les personnels dans leurs activités, en quelque sorte des réclamations internes. À titre d'exemples :

Agression, violence physique ou verbale entre résidents :

« M. R a donné un coup à Mme L en salle à manger. M. C est intervenu car M. R voulait marcher volontairement sur les lunettes de Mme L pour les casser. »

Dysfonctionnement matériel :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, la machine à laver côté droit nous a affiché ERROR et ne se vidange pas. L'équipe de jour a appelé l'astreinte mais aurait répondu qu'il ne pouvait rien faire. L'équipe de jour nous a passé tout le linge dans la journée pour nous aider car une seule machine fonctionnelle. »

Erreur distribution ou administration d'un médicament

« Mme A a pris le traitement de Mme B, elle s'est servie dans son petit-déjeuner où le traitement avait été mélangé dans la bouillie. Médecin informé, surveillance de Mme A. »

- **Quelles sont les modalités de fonctionnement des lingeries, par site ?**

Pour tous les sites, l'entretien du linge des résidents, des tenues professionnels et du linge d'office (lavettes, éponges, serviettes...) s'effectue en interne.

Art&Loire

- ◆ Blanchisserie centrale traitant le linge d'Art&Loire et de l'hôpital de Chalonnes/Loire.
- ◆ Équipe de 5 agents travaillant en journée, du lundi au vendredi.

Les Hauts du Château

- ◆ 1 agent travaillant en journée, du lundi au vendredi, hors fériés.

Le Havre Ligérien / Landeronde

- ◆ Traitement du linge la nuit par les veilleuses.
- ◆ Aide ponctuelle de l'équipe de jour / entraide si besoin pour quelques tournées.

Le linge de lit dit « plat » (draps, alèses...) est traité par un prestataire externe depuis janvier 2022 sur les sites de Champtocé, La Possonnière et Montjean. Le contrat de prestations a été étendu au site de St Georges/Loire en 2024, compte tenu de l'arrivée à l'hôpital de Chalonnes des résidents de l'EHPAD de Rochefort/Loire et à St Georges des résidents de l'EHPAD de Savennières (effectifs constants pour l'équipe de la blanchisserie d'Art&Loire).

▪ **Question complémentaire formulée en séance : Un vélo cargo et un mono-pousseur ont été essayés sur le site de Champtocé avant l'été. Y aura-t-il des suites ?**

L'équipe d'animation est favorable à l'achat d'un mono-pousseur, qui a remporté un vif succès auprès des résidents. Le projet est à l'étude, mais cet équipement coûte entre 5 000 et 7 000 €.



VI. Modifications du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement

Lors de la séance du 27/06/2024, les membres du CVS ont été informés de la révision du Contrat de séjour et du Règlement de fonctionnement, en prévision du déménagement le 10/09/2024 des résidents de Savennières sur le site *Art&Loire*. Les versions modifiées ont été examinées par des représentants de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental et commentées lors de la visite de conformité des nouveaux locaux le 30/08/2024.

Principales modifications :

- retrait des références au site de Savennières et actualisation de la capacité du site de St Georges,
- ajout de la possibilité d'envoyer ses plaintes à l'ARS et au CD49,
- révision des sections relatives au coût du séjour et à la facturation (contenu identique mais présentation plus claire),
- mise à disposition de coffres individuel dans les chambres,
- création d'une annexe relative au libre choix de la pharmacie,
- création d'une annexe indiquant les professionnels libéraux ayant signé un contrat d'intervention avec l'établissement,
- modification de l'annexe relative au droit à l'image avec possibilité de différencier les utilisations internes (ex : gazettes des animateurs) et externes (réseaux sociaux...).

Il est précisé qu'une nouvelle annexe est en préparation, suite au travail engagé sur l'accès au Dossier Médical Partagé (Mon Espace Santé).

Concernant le libre choix de la pharmacie, l'établissement a signé des conventions de prestations pour la fourniture des médicaments et la préparation des piluliers avec les officines libérales des communes d'implantation :

Pour les habitants de la Résidence
Les Hauts du Château :
Pharmacie GUERIN, Champtocé/Loire

Pour les habitants de la Résidence
Le Havre Ligérien :
Pharmacie Montjeannaise, Mauges/Loire

Pour les habitants
de la Résidence *Landeronde* :
Pharmacie MACRY, La Possonnière

Pour les habitants de la Résidence *Art&Loire* :
EHPAD RDC / UPAD : Pharmacie Les Fougères, St Georges/Loire
EHPAD 1^{er} étage : Pharmacie MACRY, La Possonnière

La pharmacie de La Possonnière était l'officine conventionnée pour la livraison et la préparation des traitements des résidents de Savennières. Une concertation a été faite avec les pharmaciens afin de réorganiser la fourniture de ces services sur le site de St Georges en conservant approximativement le même nombre de patients qu'avant le déménagement.

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement modifiés ont été transmis aux membres du CVS en amont de la séance. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

VII. Dernières réclamations enregistrées et suivi 2024

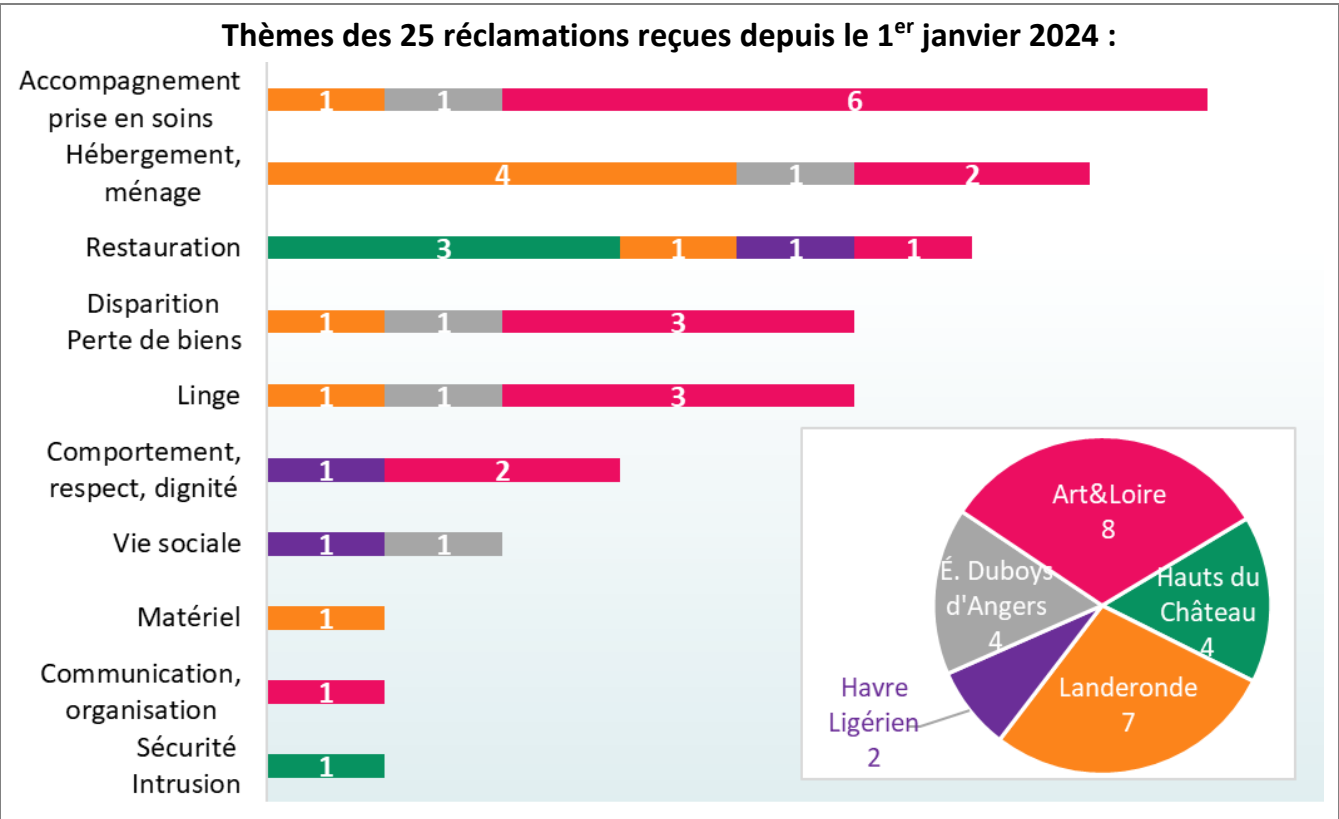


Un extrait du registre des réclamations a été transmis aux membres du CVS le 04/11/2024. 7 nouvelles réclamations ont été enregistrées depuis la dernière séance :

- 4 reçues par mail et 4 émises via les fiches de communication dont 1 a été doublée d’un mail,
- les 8 réclamations ont été émises par des proches, aucune par un résident.

Ces réclamations ont donné lieu à 5 réponses écrites par voie électronique et 3 entrevues, avec des délais de réponse allant de 1 à 14 jours pour une moyenne de 5,4 jours.

Au total, 25 réclamations ont été reçues depuis le 1^{er} janvier 2024. Le délai moyen de réponse est de **7,7 jours**.



Les membres du CVS n’émettent ni remarques ni avis concernant ces réclamations.

VIII. Enquêtes de satisfaction des résidents et des proches

L’établissement renouvelle le recueil de la satisfaction des usagers à travers des enquêtes à l’attention des résidents et des proches. Les modalités d’organisation sont présentées aux membres du CVS :

Période de recueil :	▪ Lancement le 1^{er} décembre pour les deux enquêtes. ▪ Retours au plus tard le 31/01/2025 (enquête résidents) pour un retour au CVS du 06/02/2025. La date butoir pour les proches sera 1^{re} quinzaine de janvier.
Questionnaires :	▪ Identiques à 2022 afin de pouvoir comparer les résultats.
Communication :	▪ Information dans « Le Petit Ligérien » et affichage dans les résidences. ▪ Relais par les animateurs pour les résidents. ▪ Mails aux référents familiaux et tuteurs pour les proches.

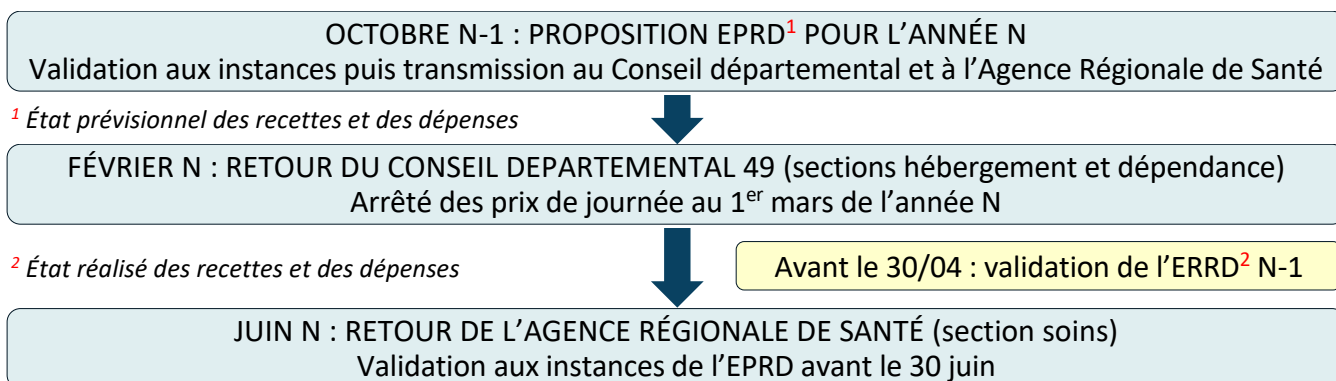
Modes de recueil :	▪ Pour les résidents autonomes : distribution du questionnaire papier par les animateurs ou les psychologues. ▪ Pour les résidents devant être accompagnés : recueil lors d'un entretien avec un professionnel (animateur, psychologue...) ou un représentant des familles. Un mail sera envoyé aux représentants des familles pour recueillir les disponibilités des volontaires. ▪ Pour les proches, réponse possible au choix : - En ligne sur la plateforme BlueKanGo via un compte visiteur créé pour l'occasion. Le lien sera dans le mail d'information aux référents familiaux ; - Retour du questionnaire papier ou mail (pièce jointe au mail d'information) ; - Sur place (questionnaires vierges aux accueils).
--------------------	---

Les membres du CVS valident l'organisation proposée.

IX. Proposition de prix de journée pour 2025

Un point de la situation financière est fait avant la présentation de la proposition de prix de journée.

Rappel du circuit budgétaire en EHPAD :



Résultats d'exploitation bruts pour l'année 2024 :

Les résultats bruts s'entendent sans reprise de provisions exceptionnelles ni crédits non reconductibles. Les chiffres présentés sont sous réserve de clôtures budgétaires en janvier 2025.

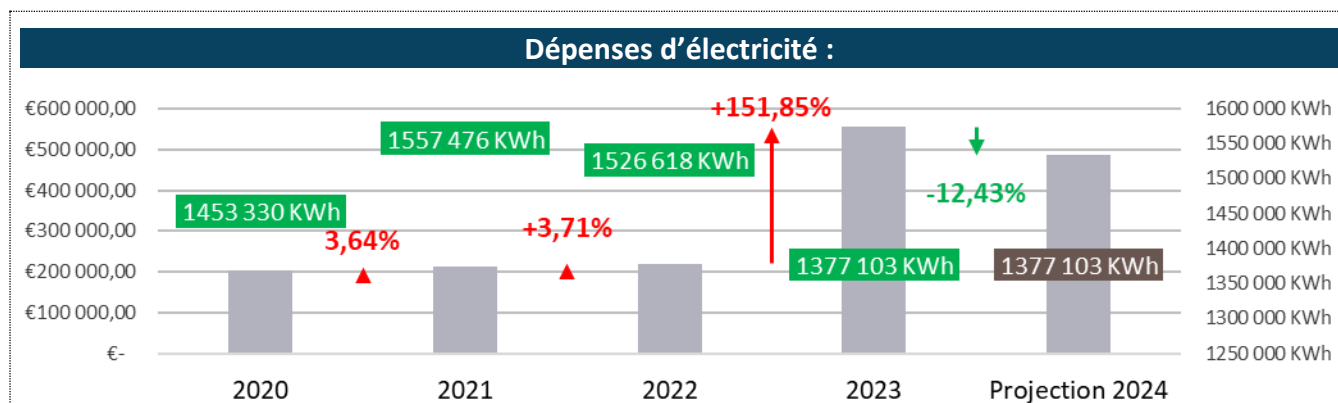
	Montant des dépenses	Montant des recettes	Résultats	% du résultat sur le total des recettes	Déficit par lit
2019	14 940 144,28 €	15 017 801,71 €	77 657,43 €	0,52 %	240,43 €
2020	16 131 333,09 €	16 027 618,85 €	- 103 714,24 €	- 0,65 %	- 321,10 €
2021	17 934 643,06 €	17 934 566,88 €	- 76,18 €	0,00 %	- 0,24 €
2022	19 639 984,72 €	18 896 079,81 €	- 743 904,91 €	- 3,94 %	- 2 303,11 €
2023	21 035 167,78 €	19 372 036,39 €	- 1 663 131,39 €	- 8,59 %	- 5 149,01 €
2024 Prévisionnel	22 005 629,19 €	21 242 815,82 €	- 762 813,37 €	- 3,59 %	- 2 361,65 €
2025 Prévisionnel	21 255 596,97 €	20 936 580,37 €	- 319 016,60 €	- 1,52 %	- 987,67 €

↑
DÉFICIT STRUCTUREL

Les mesures engagées par l'établissement permettent de réduire considérablement le déficit structurel en 2024 et prévu en 2025 mais les économies faites restent insuffisantes pour le combler intégralement.

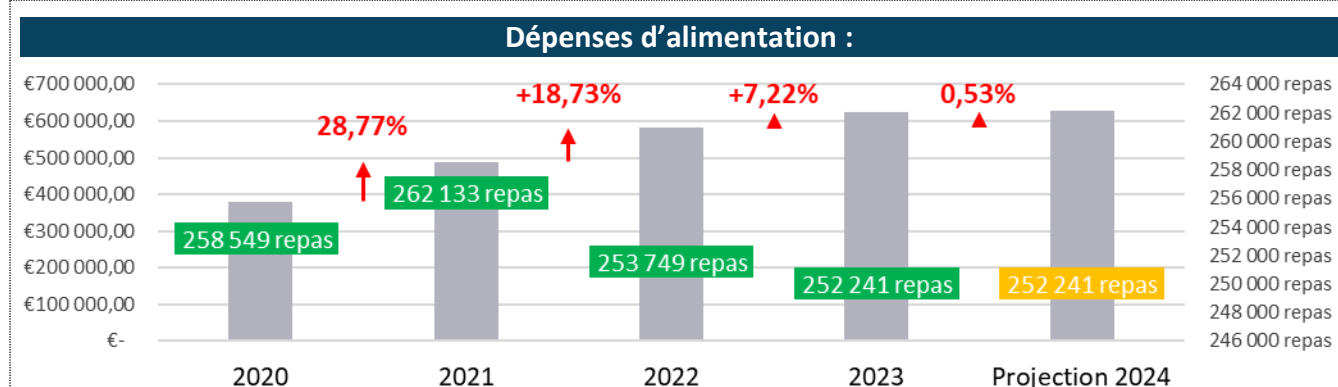
Évolution des principales dépenses depuis 2020 :

Les dépenses de 2024 sont des projections sur 12 mois basées sur les 10 premiers mois.



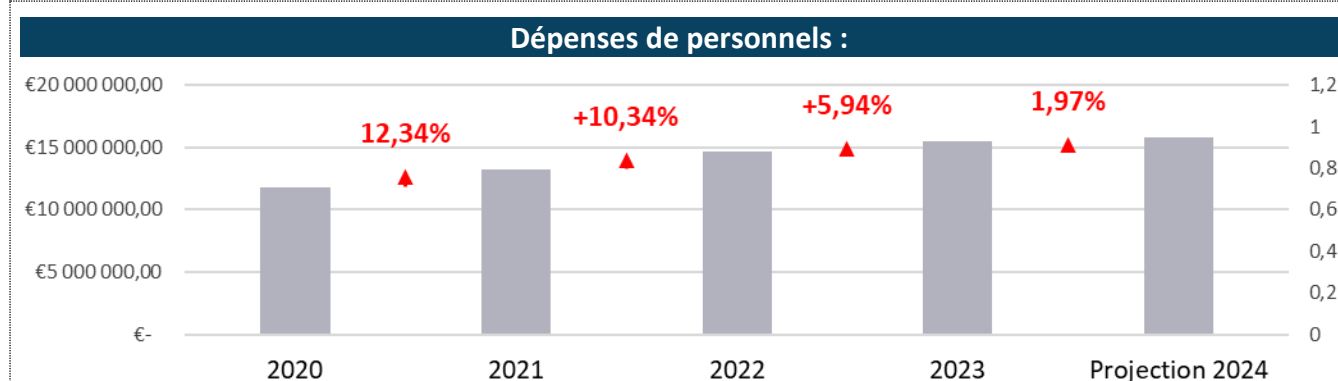
Baisse estimée de 12 % mais la facture reste très supérieure à celles des années 2020 à 2022.

La projection 2024 ne tient pas compte de la régularisation attendue du bouclier tarifaire 2023, car le montant n'est pas connu.



La stabilisation des dépenses en 2024 est le résultat du travail conjoint des services cuisine et achats pour baisser le coût des denrées sans diminuer la qualité des repas.

Parmi les mesures prises : diminution de la part des produits bios au profit des achats en circuit court.



L'augmentation des charges en 2024 est plus faible que les années précédentes. Les mesures d'économies effectuées ont permis de maîtriser cette dernière sans impacter l'encadrement des soins et l'accompagnement des résidents.

EPRD 2025 – Plan de retour à l'équilibre :

L'objectif du plan de retour à l'équilibre est de réduire le déficit structurel de 1,6 millions d'euros sur 3 exercices.

Mesures d'économies envisagées		2024	2025	2026
DÉPENSES	Ressources humaines	301 302,00 €	528 850,00 €	534 517,00 €
	Fin de l'externalisation de l'entretien des locaux pour les résidences <i>Art&Loire</i> et <i>Les Hauts du Château</i>	59 144,00 €	84 689,00 €	84 689,00 €
	Économies liées au déménagement des 42 lits de l'EHPAD de Savennières	Non mesurables à ce jour (dépenses de structure, contrats d'entretiens...)		
RECETTES	Recettes supplémentaires liées à l'augmentation du prix de journée	271 678,00 €	854 678,00 €	1 087 878,00 €
Total des mesures d'économies envisagées		632 124,00 €	1 468 217,00 €	1 707 084,00 €

Concernant les ressources humaines, les économies concernent :

- personnels administratifs : départs partiellement ou non remplacés, mises à disposition partielles de professionnels au bénéfice de l'hôpital de Chalonnes/Loire,
- soins (possible avec le transfert des lits de Savennières) : départ non remplacé d'une infirmière (nouveau roulement en 10 heures), suppression d'un poste de nuit,
- animation : suppression du poste de Savennières, maintien de deux postes à St Georges/Loire,
- cuisine centrale : départ en retraite non remplacé.

Concernant les économies liées au transfert des lits de Savennières autres que sur les ressources humaines, un travail est en cours sur la révision des contrats de maintenance (suppression des contrats du site de Savennières et actualisation des contrats d'*Art&Loire*). Les chiffres sont à ce jour trop approximatifs pour être présentés. Les éléments seront plus fiables en avril 2025.

EPRD 2025 – Proposition de prix de journée pour 2025 :

	2024	2025	Ecart 2024/2025	
Hébergement	69,00 €	74,00 €	5,00 €	+7,25%
Dépendance GIR 1 et 2	22,74 €	23,31 €	0,57 €	+2,51%
Dépendance GIR 3 et 4	14,43 €	14,79 €	0,36 €	+2,49%
Dépendance GIR 5 et 6 (= ticket modérateur)	6,12 €	6,27 €	0,15 €	+2,45%
Prix à la journée	75,12 €	80,27 €	5,15 €	+6,86%

Deux représentants des familles désapprouvent : ils ne peuvent accepter une augmentation de 150 € par mois, l'inflation moyenne est de + 2,5 % en 2024 et estimée à + 2,2 % en 2025.

Un représentant des familles de St Georges/Loire demande à ce que le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) soit renégocié.

Mme MORIN indique que la tendance est plus à la réduction des dotations des établissements que l'inverse. Le prix de journée proposé est dans la moyenne des EHPAD publics du département. La marche semble importante en 2025 parce que l'établissement, jouissant auparavant d'une bonne situation financière, a pratiqué de faibles augmentations pendant des années.

Avis des représentants élus :

Votants : 13	Pour : 7 votes	Contre : 4 votes	Abstentions : 2
--------------	----------------	------------------	-----------------

La proposition reçoit un avis favorable des représentants élus.

☞ Les résultats du vote ont été portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration en séance du 08/11/2024.

EPRD 2025 par sections tarifaires et groupes :

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses est présenté pour chaque section tarifaire par groupe de recettes et de dépenses. Les recettes sont calculées sur la base du prix de journée proposé et avec les taux d'occupation prévisionnels suivants :

- Hébergement permanent : 99,50 %
- Hébergement temporaire : 97 %
- Accueil de jour : 58 %

EPRD 2025	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe 1	1 554 820,27 €	164 085,31 €	227 539,42 €	1 946 445,01 €
Groupe 2	6 023 106,74 €	3 170 056,18 €	6 657 117,98 €	15 850 280,90 €
Groupe 3	3 182 161,38 €	34 588,71 €	242 120,97 €	3 458 871,06 €
DEPENSES	10 760 088,39 €	3 368 730,21 €	7 126 778,38 €	21 255 596,97 €
Groupe 1	8 874 517,28 €	2 317 497,17 €	8 256 309,21 €	19 448 323,66 €
Groupe 2	748 213,75 €	124 702,29 €	374 106,87 €	1 247 022,91 €
Groupe 3	217 110,42 €	- €	24 123,38 €	241 233,80 €
RECETTES	9 839 841,45 €	2 442 199,46 €	8 654 539,46 €	20 936 580,37 €
RESULTAT 2025	- 920 246,94 €	- 926 530,74 €	1 527 761,08 €	- 319 016,61 €

La représentante du Conseil d'administration demande où en est le projet du réseau de chaleur à Art&Loire ? Quelles économies l'établissement pense-t-il faire ?

La filière bois devrait être opérationnelle en janvier. Les travaux de conversion de la chaudière du site sont en cours. Il est difficile de donner un chiffre sur les économies à ce jour.

X. Proposition d'une plaquette d'information relative au transport adapté



Ce projet a été initié par un représentant des familles de St Georges/Loire, suite à une question posée en réunion des familles (cf. procès-verbal du CVS du 26/06/2024). Il a fait l'objet d'un groupe de travail le 16/10/2024, réunissant le représentant des familles à l'origine de la demande, l'assistante sociale, une animatrice, le coordinateur des soins, l'alternante en communication et la responsable qualité. La représentante du Conseil d'Administration a transmis ses compléments par mail.

Mme MORIN remercie les participants pour ce travail « concret et de qualité ». Le représentant des familles de St Georges/Loire remercie les professionnels pour leur concours dans ce projet.

La plaquette est adoptée par les membres du CVS et sa diffusion organisée.

Compléments hors séance : la plaquette a été diffusée par mail aux référents familiaux, a fait l'objet d'une information dans le journal des résidents et des familles (Le Petit Ligérien, édition de décembre 2024) et est disponible aux accueils des résidences.

XI. Informations et questions diverses

▪ Travaux du jardin de l'UPAD de Montjean/Loire :

Le projet de sécurisation du jardin de l'UPAD de Montjean a reçu un avis favorable du CVS en séance du 27/06/2024. Le propriétaire de la résidence, Maine & Loire Habitat, a donc réalisé une déclaration préalable de travaux. Par courrier du 11/10/24, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord assorti de prescriptions : « La clôture doit être réalisée en grillage souple type simple torsion ou grillage à mouton d'aspect galvanisé (non plastifié) ». Ces prescriptions étant inadaptées au projet, les travaux sont ajournés. Une rencontre est prévue entre Mme MORIN et l'Architecte des Bâtiments de France.

▪ Formation des représentants au CVS :

L'URIOPSS des Pays de Loire renouvelle sa formation « Renforcer le sens du mandat pour dynamiser les CVS ». Les représentants intéressés sont invités à se rapprocher de Marina ZILLI-DEWAELE pour les modalités d'inscriptions.

▪ Informations diverses :

Mme MORIN reprend pour les membres du CVS des diapositives diffusées lors des réunions des familles de Champtocé, Montjean et la Possonnière en octobre dernier :

LINGE PERSONNEL DES RÉSIDENTS	
	➔ Le linge à marquer doit être déposé à l'accueil de la résidence. ➔ Ne mettez pas de linge sale directement dans les chariots du service, il doit être trié par un agent. ➔ Le linge délicat (type Damart, pur laine...) ne peut pas être entretenu par la résidence. L'établissement décline toute responsabilité si un vêtement fragile venait à être remis en lingerie et abîmé par le lavage. ➔ L'établissement n'est pas responsable de l'usure normale du linge.
	

MATÉRIEL MÉDICAL	
	Dans le cadre du forfait global de soins, l'établissement prend à sa charge les dispositifs médicaux (fourniture du petit matériel et des produits usuels) et le matériel médical spécifique non personnalisable (fauteuils roulants, cadres de marche, lits à hauteur variable...).
	➔ <i>Ne vous rendez pas de vous-même dans une officine de ville ou autre loueur de matériel.</i> <i>Pour tout besoin, parlez-en d'abord à l'équipe soignante.</i>

PRÉVENTION DES AFFECTIONS HIVERNALES	
	Comme chaque année à cette période, il est proposé aux résidents de bénéficier d'une vaccination contre la grippe et le COVID. Face à ces maladies particulièrement graves pour les personnes âgées, la vaccination reste le moyen de prévention le plus efficace et réduit le risque de complication et de transmission du virus.
	Visiteurs : En cas de symptômes, portez un masque ou différez votre visite !

LUTTE CONTRE LES INTERRUPTIONS DE TÂCHES

Les interruptions de tâche impactent la concentration des professionnels lors d'actes de soins.

Aidez-nous à garantir la sécurité de nos soins :



→ Privilégier autant que possible les appels téléphoniques à l'attention des soignants entre 13 h et 17 h.



→ Éviter au maximum d'interpeller les infirmiers pendant la distribution des médicaments en salle à manger le midi et le soir.

Concernant les interruptions de tâches, des actions sont prévues dans le cadre de la sécurisation du circuit du médicament, notamment le test du port de gilet « Ne pas déranger » par les agents concernés pendant la distribution. La représentante du Conseil d'Administration propose d'afficher la diapositive à l'attention des visiteurs.

▪ **Calendrier des rencontres 2025 :**



Date limite d'envoi de l'ordre du jour : 23 janvier 2025
Retours des rencontres résidents attendus au plus tard le 27 janvier 2025

Mmes CHEREAU et MORIN remercient les membres.

La séance est levée à 12 h 15.

Le : 06/02/2025

La Présidente du CVS,
Mme Marie-Aglaré CHEREAU,



Représentant les personnes accompagnées